

Le 5 avril 2024



Destinataires : Clubs membres

De : Gymnastique Québec

Sujet : **Premières informations - CHAMPIONNATS DE L'EST du Canada 2024**

Les Championnats de l'Est du Canada pour les disciplines GAF, GAM et STR auront lieu du 9 au 12 mai 2024 à St-John's, Terre-Neuve-et-Labrador.

SITE DE COMPÉTITION

[PowerPlex](#) : 90 Crosbie Road, St. John's, NL, A1B 3W4,

ÉQUIPEMENT

Le fournisseur d'équipement officiel est à confirmer.

DÉLÉGATION

Gymnastique Québec tient à informer tous les clubs participants que pour cette édition, nous utiliserons le format de délégation pour tous les intervenants (athlètes, entraîneurs, officiels et support technique).

VOYAGEMENT

GymQC a déjà fait l'achat des billets d'avion (Air Canada) pour l'ensemble de la délégation.

DATES DE DÉPART/RETOUR

Le départ est mercredi 8 mai 2024 et le retour lundi 13 mai 2024

HÉBERGEMENT

Gymnastique Québec a fait la réservation de l'hébergement. La délégation sera logée à l'université Memorial MacPherson College située au 40 Livyers Loop, St. John's, NL. L'assignation des chambres sera établie par GymQC à la suite des inscriptions.

Les juges seront hébergés dans un hôtel séparé, assuré par le comité organisateur.

TRANSPORT LOCAL

Gymnastique Québec fera la réservation de navette pour les déplacements des athlètes et entraîneurs vers le site d'hébergement et vers le site de compétition. L'horaire détaillé du transport sera fourni lorsque l'horaire complet sera disponible.

Le transport des juges est assuré par le comité organisateur.

REPAS

Les clubs sont responsables de leurs repas tout au long de la durée des championnats. ARAMARK, le fournisseur de services alimentaire de l'Université Memorial est heureux d'offrir un service de restauration sur le campus. Pour obtenir des informations sur le menu, les commandes et d'autres informations, veuillez visiter www.muncaters.ca ou courriel cateringmun@aramark.ca.

BANQUET

Tous les participants sont invités à participer au banquet. Les informations seront disponibles ultérieurement.

ACTIVITÉ TOURISME

Une activité avec la délégation sera offerte le 9 mai 2024.

ÉQUIPE DE SOUTIEN

Un physiothérapeute du Québec fera partie de la délégation et sera sur place durant toute la durée de l'évènement.

HORAIRE PROVISOIRE

L'horaire provisoire est disponible dans le document des directives.

INSCRIPTION

GymQC est responsable de l'inscription officielle de tous les participants sur la plateforme Sportzsoft.

MUSIQUE ET FEUILLE DE POINTAGE

Gymnastique Québec fera le transfert des musiques de sol pour les athlètes inscrites. Les entraîneurs doivent s'assurer que nous avons la dernière version en main.

Les athlètes doivent déposer leurs feuilles DD dans le formulaire d'inscription 2/2. Il sera important de fournir les informations aux athlètes, ou à leur parent, afin qu'ils puissent procéder.

CONFIRMATION DE PARTICIPATION / PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Nous vous demandons de lire attentivement les informations qui suivent et de transmettre aux parents toutes les informations nécessaires pour que ces derniers puissent compléter l'inscription de leur enfant adéquatement. Trop souvent, les parents ne connaissent pas les détails liés à la participation de leur enfant aux finalités nationales. C'est votre rôle de les informer et de vous assurer que chacune des étapes du processus est bel et bien comprise par les parents de vos athlètes.

ÉTAPE #1 – FORMULAIRE D'INSCRIPTION

ATHLÈTES

Les athlètes participants aux Championnats de l'Est devront remplir le formulaire d'inscription, en deux parties, sur Activity Messenger.

Le formulaire 1/2 sera complété au moment de l'inscription lors des Championnats Québécois. Le formulaire 2/2 pourra être rempli à la maison, au plus tard le **3 mai 2024**.

Veuillez prendre note qu'il sera nécessaire de remplir les informations suivantes dans le formulaire d'inscription 2/2 :

- Informations médicales
- Consentement 18 ans et moins OU Consentement 18 ans et plus
- Code de conduite 18 ans et moins OU Code de conduite 18 ans et plus

ENTRAÎNEUR

Les entraîneurs accompagnant un athlète aux Championnats de l'Est devront remplir le formulaire d'inscription, en deux parties, sur Activity Messenger.

Le formulaire 1/2 sera complété au moment de l'inscription lors des Championnats Québécois. Le formulaire 2/2 pourra être rempli à la maison, au plus tard le **3 mai 2024**.

Veillez prendre note qu'il sera nécessaire de remplir les informations suivantes dans le formulaire d'inscription 2/2 :

- Informations médicales
- Consentement 18 ans et moins OU Consentement 18 ans et plus
- Code de conduite 18 ans et moins OU Code de conduite 18 ans et plus

Vous devrez y déposer votre preuve de vérification des antécédents judiciaires issue de moins d'un (1) an du dernier jour de la compétition.

ÉTAPE #2 – SIGNATURE CONFIRMANT L'INSCRIPTION & ESSAYAGE DES VÊTEMENTS

Tous les athlètes classés pour les Championnats de l'Est, ainsi que leur entraîneur, doivent se présenter au bureau d'inscription ET aux salles d'essayage, selon l'horaire établi (à venir), afin de signer le formulaire d'inscription officiel et se procurer les vêtements officiels de la délégation du Québec et les maillots/singlets. *Svp, assurez-vous de porter un sous-vêtement.*

Veillez prendre en note que l'athlète ayant le statut de premier substitut devra obligatoirement faire le processus complet d'essayage, mais il n'est pas obligatoire de se procurer les vêtements de délégation/maillots ou singlets.

ÉTAPE #3 – DÉPÔT DES FORMULAIRES ET FRAIS DE RETARD POUR INSCRIPTION

Tous les formulaires d'inscription signés et les bons de commande de vêtement des athlètes et entraîneurs doivent être complétés avant la fin des compétitions. Après cette date, les athlètes ou entraîneurs n'ayant pas remis leur formulaire d'inscription ou leur bon de commande devront payer des frais de retard de 250\$/personne pour une inscription tardive.

VÊTEMENTS OFFICIELS DE DÉLÉGATION

Tous les entraîneurs et athlètes qui participent aux Championnats de l'Est doivent se procurer les vêtements du Québec. Lors des compétitions, le port du survêtement du Québec est obligatoire en tout temps.

CHEST: GAF-GAM-STR
Entraînement : GAF: Maillot d'entraînement du Québec optionnel GAM et STR: Singlet au choix sauf celui du club ** un singlet d'entraînement du Québec optionnel est maintenant disponible pour achat
Compétition: Maillot du Québec / Singlet du Québec

FRAIS

FRAIS VÊTEMENTS		
Survêtement de délégation		
Veste	130 \$	Obligatoire pour toutes les disciplines
Pantalon	60 \$	
Polo entraîneur	0 \$	
Éolie		
Maillot d'entraînement	95 \$	Obligatoire (selon votre discipline, voir tableau ci-dessus)
Maillot de compétition*	240 \$	
Singlet de compétition	80 \$	
Pantalon fuseau	60 \$	
Short	35 \$	
Singlet d'entraînement**	80 \$	Optionnel

Il s'agit de la même collection que l'an passé (sauf pour le nouveau singlet d'entraînement GAM et STR).

Les prix indiqués sont taxes incluses.

Veuillez noter que des frais d'expédition peuvent s'appliquer.

À titre informatif, voici les coûts selon les informations provisoires dans le document de directives.

FRAIS D'INSCRIPTION		
	ATHLÈTES	ENTRAÎNEUR
Frais d'inscription	150 \$	65 \$
Frais de délégation	100 \$	100 \$
Hébergement (occupation double)	60 \$	60 \$
Frais avion	700 \$	700 \$
Total	1 010 \$	925\$

Les frais de délégation sont reliés aux dépenses des officiels assignés pour la province, les frais du physiothérapeute ainsi que pour les frais de location transport (navette).

MÉTHODE DE PAIEMENT ET MODALITÉ DE REMBOURSEMENT

La méthode pour le paiement des frais d'inscription et des vêtements est la suivante :

- La fédération facture les clubs (à la fois pour les frais d'inscription et pour les vêtements de l'ensemble des athlètes et entraîneurs concernés de leur club).
- Les clubs paient la fédération (sur réception de la facture).
- Les clubs facturent ensuite les parents pour obtenir le remboursement des sommes avancées par eux pour la participation de leur enfant à l'activité en question.

Remarque : Les parents/tuteurs légaux des athlètes sélectionnés doivent rembourser leur club d'appartenance pour les frais encourus pour la participation de leur enfant à cette activité, selon les politiques et modalités établies. À la suite de la confirmation du participant, aucun remboursement sans preuve médicale ne sera accepté par Gymnastique Québec.

DATES À RESPECTER

DATES IMPORTANTES	
Date limite d'inscription	26-28 avril 2024
<i>Veuillez prendre en note qu'après le 29 avril 2023, aucun remboursement ne sera possible, et ce, pour quelques raisons que ce soit.</i>	

Remarque : Les modalités de remboursement sont basées sur des aspects qui ne sont pas contrôlés par Gymnastique Québec.

Par exemple :

- Date limite d'inscription des comités organisateurs
- Date limite de remboursement des comités organisateurs
- Date limite de paiement des fournisseurs